



## LITIGE PROPRIETAIRE devis et factures

-----  
Par starmax62

bonjour.apres avoir quitté mon ancien logement,le propriétaire me reclame la somme de 1660euros en plus de ma caution.il me fournit une facture d'environ 170euros, et pour la somme restante je n'ai reçu que des devis.est ce qu'il doit me fournir impérativement des factures?merci d'avance

-----  
Par FRANCK34

bonjour  
OUI

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

-----  
Par starmax62

merci franck .donc je n'aurai pas à régler les devis?